



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION POUR L'ANNÉE FISCALE 2015 CONSTITUANT LA DEUXIÈME ANNÉE DU RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNAL

Avis est par la présente donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la ville de Paspébiac devant être en vigueur durant les exercices financiers 2014-2015-2016 a été déposé à mon bureau le 4 septembre 2014 et que toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau à la Maison des Citoyens située au 5, boulevard Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Demande déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la Loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- Demande déposée à la ville de Paspébiac ou par courrier recommandé à la Maison des Citoyens située au 5, boulevard Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac;
- Demande accompagnée de la somme d'argent requise telle que prévue au règlement no 2014-07 de la MRC de Bonaventure et applicable à l'unité d'évaluation faisant l'objet de la demande de révision.

Donné à Paspébiac, ce 1^{er} jour d'octobre 2014

Annie Chapados, directrice administrative et trésorière